

Mairie de Le Grand Lemp

6, rue Lamartine

38690 LE GRAND LEMPS

TEL : 04.76.55.80.34

Mail : mairie@legrandlemps.fr



INSCRIPTION AUX ECOLES PUBLIQUES DE LE GRAND LEMPS

Pour inscrire votre enfant aux écoles publiques de Le Grand Lemp (maternelle ou primaire), vous devez contacter la mairie. Voici les démarches à suivre :

Toute 1^{ère} inscription à l'école maternelle (votre enfant n'est jamais allé à l'école avant):

-Si vous résidez sur la commune de le Grand Lemp :

Pour préinscrire votre enfant, rendez-vous à la mairie avec les documents suivants :

- livret de famille
- justificatif de domicile
- document ou photocopie du carnet de santé attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge
- fiche de renseignements complétée

Un certificat d'inscription vous sera délivré indiquant le nom de l'école où votre enfant est affecté. Vous devrez alors prendre contact avec cette école pour enregistrer l'inscription par la directrice de l'école.

-Si vous ne résidez pas sur la commune de Le Grand Lemp :

Vous devez demander une dérogation à la mairie **par courrier**. *Une dérogation à la sectorisation scolaire peut être accordée à titre exceptionnel par le maire de la commune. Elle permet à un enfant d'être admis dans une école qui ne correspond pas à son lieu d'habitation.* Si vous obtenez une dérogation, vous pouvez continuer la procédure d'inscription en fournissant les documents cités plus haut.

Inscription à l'école maternelle ou primaire :

-Votre enfant est déjà inscrit dans une des écoles publiques de Le Grand Lemp :

Vous n'avez pas besoin de contacter la mairie, tout est géré au niveau de l'école.

-Vous êtes nouvel arrivant sur la commune ou votre enfant n'a jamais été inscrit en école publique de Le Grand Lemp :

Si vous ne résidez pas sur la commune, Vous devez demander une dérogation à la mairie **par courrier**. *Une dérogation à la sectorisation scolaire peut être accordée à titre exceptionnel par le maire de la commune. Elle permet à un enfant d'être admis dans une école qui ne correspond pas à son lieu d'habitation.* Si vous obtenez une dérogation, vous pouvez continuer la procédure d'inscription :

Pour préinscrire votre enfant, rendez-vous à la mairie avec les documents suivants :

- livret de famille
- justificatif de domicile
- document ou photocopie du carnet de santé attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge
- fiche de renseignements complétée
- certificat de radiation délivré par l'établissement dans lequel est actuellement scolarisé votre enfant
- dérogation scolaire délivré par votre mairie (si vous n'habitez pas le Grand Lemp)

Un certificat d'inscription vous sera délivré indiquant le nom de l'école où votre enfant est affecté. Vous devrez alors prendre contact avec cette école pour enregistrer l'inscription par la directrice de l'école.